



BULLETIN MUNICIPAL

« L'Echo d'Etalans »

N° 48

La Vie et les activités de la commune

Etalans sur le net : <http://www.etalans.com>

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

11 Juillet 2003 : PECCLLET Lola
26 Juillet 2003 : CUCHE Emie
05 Août 2003 : NORMAND Loanne

DECES :

03 Juillet 2003 : THOMET Roger
18 Juillet 2003 : TOURNOUX Jean
17 Août 2003 : PEDEZERT Micheline
03 Novembre 2003 : BOURCET Louis
09 Novembre 2003 : POTTIER Sylvie

MARIAGE :

26 Juillet 2003 : BAVEREL Frédéric et Karine PERRET-GENTIL (à La Chenalotte)
09 Août 2003 : BEPOIX Gérald et COLIN Séverine (à l'Hopital-du-Grosbois)
08 Novembre 2003 : MARTIN Fabrice et WETZEL Amandine

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Novembre 2003

Tous les membres présents.

URBANISME

Retours de dossiers de la DDE :

CERTIFICATS D'URBANISME

- Accord à Gilbert DONEY sur la parcelle WO62.
- Accord à Jean POURCELOT sur la parcelle AH82 et AH83 (4100m²) ; accord limité à la zone constructible ; raccordement avec participations habituelles.
- Accord à Delphin BEPOIX sur la parcelle WT53 (1205m²) avec restrictions dues à la ferme proche, soit 25m de distance, et création d'une servitude pour réseaux et véhicule à titre permanent.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Accord donné à Bénédicte PESEUX et Philippe BENELHOCINE pour la construction d'une maison et d'un bâtiment artisanal sous réserve de raccordement au réseau eaux usées sur la propriété familiale, du stationnement lié à l'activité sur la propriété, plus remarques habituelles.
- Accord à Christophe GIRARDET pour la construction d'une véranda, sous réserve de nature

et de couleur des matériaux compatibles avec l'existant.

- Accord donné à Daniel BROUCHOUX pour la construction d'un garage, sous réserve pour raison de sécurité, de ramener la hauteur des haies adjacentes à la hauteur limitée soit 2 mètres.
- Accord à la S.C.I. du Plateau (ANGELI) pour une maison d'habitation sur la parcelle n°18 du nouveau quartier, sous réserve de respecter les entrées définies pour le lotissement.

DECLARATION DE TRAVAUX

- Pour la maison Paul BEURTHERET, 2 rue des fleurs, pour diverses ouvertures et couverture nouvelle : accord sous réserve d'une couleur tuiles rouges.
- Pour Marcel BICHET, en vue de la construction d'une murette, rue de Traverse : accord avec réserve d'une place de parking hors clôture et en attente d'un arrêté d'alignement.

Nouvelles demandes (avis de la commune) :

CERTIFICATS D'URBANISME

- Monsieur Jean-Pierre BETINELLI de Montperreux sur la parcelle n°22 « aux champs de la Roie » : refusé car hors projet P.L.U. et actuellement classé en terrain agricole.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Monsieur Olivier CUENOT, pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle n°10 (1131m²) du nouveau quartier, surface 204m² sur 2 niveaux, respect du règlement lotissement à observer.
- Monsieur Olivier GAUTHIER et Mademoiselle Céline RENOUD, pour une maison d'habitation sur la parcelle n°20 (1117m²) du nouveau quartier, surface 138m², respect du règlement lotissement à observer.
- Monsieur André VIENNET en vue de l'agrandissement d'un abri existant de 60m² : avis favorable.
- Monsieur Jean-Michel FLEURY, en vue de la construction d'un abri de pâture de 27m² sur la parcelle de Charles MONNERET : avis favorable.

DECLARATION DE TRAVAUX

- Monsieur Eric MOREL pour la pose d'un velux côté sud de sa maison : avis favorable.
- Renouvellement de Madame. DODIVERS de sa demande de l'an passé déposée pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Monsieur Gilles POINTURIER, Grande Rue, pour la pose d'un velux : avis favorable.

AUTRES DOSSIERS

Courrier

Une lettre de Bernard VIEILLE qui sollicite l'achat de la parcelle n°65 aux abords de son établissement. Cette parcelle comporte une voie communale. La commune sollicitera le notaire qui a établi la vente par la SNCF afin que celui-ci précise exactement les conditions particulières de cette vente avant de transiger à nouveau.

Nouveaux prix du terrain du lotissement

Le prix du terrain de la 2^{ème} tranche du nouveau quartier sous Oupans a été arrêté ; après estimation des coûts réels engagés, le prix a été fixé à 25,50 € H.T. le m². Le conseil s'engage à suivre seulement le cours de l'inflation, tout en se félicitant que toutes les parcelles se soient vendues très rapidement

Délibérations à prendre

Le conseil approuve que soient facturés sans attendre des terrains vendus dans les divers endroits à des particuliers. Soit deux parcelles à M. MATHEY, deux parcelles à Pascal TOURNOUX, une à Marc FAIVRE et quelques

ares à Claude MARGUIER : prix du terrain constructible fixé à 23 € (correspondant au prix du terrain constructible à la date d'engagement de la vente) et 6,10 € pour les parties de terrain professionnel.

Travaux

- L'entreprise « Chantier Départemental d'Emploi et d'Insertion (C.D.E.I.) » a encore pour une vingtaine de jours de travaux à réaliser sur le site de la Ruine. Un achat de petits pavés pour une surface de 75m² est à prévoir.
- Prévision de réaliser deux bacs à sable derrière le hangar communal en vue du stockage du sel et du sable pour le traitement des rues enneigées.
- Prévision également de réaliser des places de parking à proximité du jeux de boules dans le parc Douge.

Station d'épuration

En ce qui concerne les travaux de mise en place d'une auto-surveillance, la commune ne pourra percevoir que 57 % de subvention au lieu de 80 % initialement prévus.

En attente d'un nouveau devis de la société Gaz et Eaux pour le suivi de cette auto-surveillance (12 prélèvements par an), il serait possible de réaliser des économies en prenant en charge une partie de l'étalonnage et du transport des échantillons par la commune. Le coût initial de ces analyses s'élevait à une somme de 5000 € par an environ.

On ne doit pas toucher aux poteaux d'incendie !

Suite à l'assemblée générale du Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute Loue, rapport est fait avec les vols d'eau sur les poteaux d'incendie qui sont de plus en plus nombreux. Cette façon de faire tout à fait illégale sera verbalisée par des amendes pouvant aller jusqu'à 500 € pour le syndicat des eaux et autant pour Gaz et Eaux. Par ailleurs, tout particulier ayant un besoin conséquent d'eau (remplissage de piscine...) peut faire une demande officielle à Gaz et Eaux



Divers

- Demande du magasin CORDIER pour l'installation de deux radiateurs derrière la caisse du magasin. Au vu du devis de 3475 € les élus seraient favorables à la pose d'un seul radiateur et à la pose d'un écran en plexiglas pour supprimer l'arrivée d'air derrière la caisse.

ATESAT

- Une délibération est à prendre pour une cotisation de 326,70 €/an. Cette cotisation sert à rémunérer les divers services rendus par la D.D.E. Cette taxe définie sous l'abréviation de A.T.G.C. est devenue A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

ASSAINISSEMENT

- Bonne implication des habitants à la démarche de mise en conformité de l'assainissement des particuliers, puisque 60 % des questionnaires ont été retournés en mairie. Une relance sera formulée dans l'attente des réponses manquantes. Des règlements d'assainissement individuels et collectifs sont en cours d'élaboration ; ils seront soumis pour avis au Conseil Général et à la DDAF.

ELECTRICITE

- Le syndicat d'électrification a réalisé une information sur l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. Les collectivités territoriales pourront choisir leur commercialisateur d'électricité dès Juillet 2004.

LA POSTE

- A la Poste, les horaires d'ouverture ont été modifiés sans consultation auprès de la mairie. Un courrier sera transmis à la direction de ce service public pour avoir une ouverture prolongée un soir par semaine, comme auparavant.

ZONE COMMUNAUTAIRE DE CROIX DE PIERRE

- Le Maire a reçu la visite de paysagistes qui travaillent sur les dossiers de la zone.
- L'étude relative à la loi sur l'eau de cette même zone sera réalisée par Monsieur SALOMON.

SECRETARIAT DE MAIRIE

- Joël REGAZZONI présente l'étude du futur secrétariat de mairie, avec une définition des principales caractéristiques : fonctionnement, accueil, rangement, facilité dans le travail, confidentialité, convivialité...

IMPOSITION

- Monsieur LIMAT, le percepteur, participera à la prochaine réunion le 27 novembre, le conseil ébauche quelques questions à lui poser, notamment sur le budget, l'effort fiscal, le potentiel de la base d'imposition. En fait sur tout ce qui touche à la santé financière de la commune.

REPAS DES ANCIENS

- La commune recevra ses anciens avec son traditionnel repas le 13 décembre prochain. Les participants sont invités à s'inscrire avant le 23 novembre.

SECURITE ROUTIERE

- Raymond SCHMITT fait rapport de la réunion des assises de la sécurité routière qui vient d'avoir lieu à Micropolis à Besançon, les nouvelles mesures de répression et de sensibilisation ont tout de même permis d'éviter 13 tués sur les 9 premiers mois de l'année par rapport à la même époque de l'an dernier. Néanmoins dans ce même temps, il faut savoir que 44 tués ont été enregistrés dans notre département.

FLEURISSEMENT

- La commune adhérera à une association qui se met en place avec le concours des horticulteurs. Par la suite, elle pourra bénéficier des conseils d'un « Pro » pour les plantations d'arbustes et des divers ornements floraux.

ILLUMINATION DE NOEL

- L'illumination de Noël sera reconduite sans nouveaux investissements, seulement avec le changement de quelques motifs ou de traversée de route. Pour l'an prochain, une étude sera faite en vue d'illuminer de façon plus particulière la Grande Rue en augmentant le nombre de motifs.

Séance levée à 0 H 30.

Prochaine réunion le 27 novembre à 20 H 00.

PRESENTATION DU NOUVEAU RECENSEMENT

Compte-rendu de la réunion
Préfecture du Doubs, Lundi 29 Septembre

I Pourquoi un nouveau dispositif ?

L'ancien dispositif reposait sur un recensement complet de la population tous les neuf ans, dans toutes les communes de France quelle que soit la population. Les deux derniers recensements datent de 1990 et 1999.

Afin de disposer de données plus précises et actualisées d'évolution de population, la méthode d'enquête se veut plus réactive en recoupant les recensements avec un correctif basé sur les taxes d'habitations nouvelles. Cette synthèse doit permettre, chaque année, de définir, à l'échelon local, un nouveau concept LA POPULATION LEGALE : « une succession de photos floues (recoupements), plutôt qu'un super poster qui vieillit mal »

II En pratique : Comment ça marche ?

Dispositif test en 2004 : 1/5 des communes, dont ETALANS, on fait l'objet d'un tri sur critères statistiques.

Fin 2008, toutes les communes de moins de 10.000 habitants auront, par conséquent, été recensées.

Remarque : les communes de plus de 10.000 habitants seront enquêtées tous les ans par une enquête de recensement auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Partenariat renforcé avec les communes

Ce partenariat fait suite à la loi appelée « Démocratie de proximité » du 27 février 2002 avec un partage des rôles clairement définis (cahier des charges).

La commune	L'INSEE
<ul style="list-style-type: none">- Examine la liste des communautés (maisons de retraite, prisons ...)- Prévoit un local pour entreposer les questionnaires (confidentialité)- Met en œuvre les actions de communication locale (un kit de communication sera fourni par l'INSEE)- Nomme les agents recenseurs, définit leurs secteurs et prépare le matériel de collecte- Nomme un coordonnateur communal qui assurera l'encadrement direct des agents (élu délégué par le maire)- Réalise l'enquête de recensement- Contrôle la qualité de la collecte- Retourne à l'INSEE les enquêtes réalisées.	<ul style="list-style-type: none">- Organise et contrôle la collecte des données- Effectue le recensement des communautés- Fournit les imprimés- Nomme les superviseurs qui sont les interlocuteurs de la commune- Forme les coordonnateurs communaux (formation : 1 jour), et les agents recenseurs- Assure un soutien logistique aux communes- Contrôle le bon déroulement de la collecte- Etablit les chiffres de la population légale- Exploite les données statistiques (cohérence avec infos taxes d'habitations)
COORDONNATEUR A NOMMER RAPIDEMENT AGENTS RECENSEURS A RECRUTER	Décisions C.M. Octobre Coordonnateur : Jean Marie ROUSSEL.

Calendrier :

Juillet 2003 : Courriers d'information envoyés en mairies.

Septembre 2003 : Information des élus

Octobre - Novembre 2003 : Formation des coordonnateurs communaux (1 jour)

Novembre - Décembre 2003 : Préparation de la collecte

Recrutement des agents recenseurs

5 Janvier - 14 Janvier 2004 : Formation des agents recenseurs (2 jours ½)

15 Janvier - 12/19 Février 2004 : Collecte sur le terrain

(4 semaines pour enquêtes)

Cas particuliers évoqués lors du débat qui a suivi :

- **Si refus d'enquête** : opération de relance par le coordonnateur communal.
- **Gens du voyage** : ne sont comptabilisés que les personnes présentes sur la commune les 15 et 16 janvier 2004.

- **Elèves scolarisés à l'extérieur (internes) :**

Si mineurs : population communale

Si majeurs <25 ans :

Comptabilisés dans la commune de scolarisation + comptés à part dans son village.

Si majeurs >25 ans :

Comptabilisés dans son lieu d'études.

- **Conjoint travaillant à l'extérieur** :

recensé dans la commune. On ne sépare pas les familles.

Importance des comptés à part

Compté à part + population municipale = Population totale.

Les données financières pour le calcul de la D.G.F. sont comptabilisées sur la population totale.

Jean-Marie ROUSSEL.

Démarche mise en conformité de l'assainissement des particuliers, suite :

Avec plus de 60 % de retour, nous remercions déjà les propriétaires qui ont répondu franchement et massivement à ce questionnaire, ce qui est la preuve que nous sommes tous soucieux de notre impact sur l'environnement. Vous trouverez ci dessous quelques précisions concernant cette démarche.

- L'avantage de répondre à ce questionnaire est de faire connaître les travaux que chacun a à réaliser, de pouvoir éventuellement les réaliser en coordination pour diminuer les coûts et trouver la solution technico-économique la plus adaptée pour résoudre un ensemble de problèmes.
- Pour ceux qui ont oublié de renvoyer ce questionnaire, merci de le faire rapidement, s'il est perdu, d'autres exemplaires sont disponibles en mairie.
- Cette démarche est basée sur la confiance, sachant qu'en cas de disfonctionnement sur le réseau, ces éléments sont vérifiables (levée de tampons ...).
- Toutes les réponses seront analysées et enregistrées dans une base de données afin de suivre l'évolution de ce dossier et exploiter au mieux les informations.
- Pour ceux et celles qui ont demandé une assistance communale, la commission assainissement prendra contact avec eux dans les prochains mois.
- Les délais impartis pour se mettre en conformité seront définis en fonction de l'ampleur des travaux à réaliser.
- Nous avons rencontré un maître d'œuvre spécialisé dans ce type d'affaire pour connaître la méthode à suivre. Après recensement de l'ensemble des dysfonctionnements, ce maître d'œuvre organisera une réunion publique pour



informer les habitants des travaux qui sont subventionables et de la démarche à respecter.

- Une carte de zonage définissant les zones d'assainissement Collectif et Individuel sera soumise a enquête d'utilité publique en début d'année 2004. Cette carte vous permettra de savoir si votre terrain est soumis à un assainissement collectif ou individuel, sachant qu'un secteur d'Etalans actuellement en individuel, passera à terme en collectif.
- Des règlements d'assainissement Collectifs et Individuels sont actuellement en cours d'élaboration, ces documents seront consultables en version projet début 2004.
- Rappel, la Commune commencera à mettre son système d'assainissement en conformité en rénovant le réseau rue Elisée Cusenier et à Rougeu dans les semaines à venir. En effet, les différents tests avaient révélés de nombreuses cassures qui laissaient pénétrer l'eau claire (drainage du terrain, source...) dans le réseau d'eaux usées. Les travaux débiteront dans la rue Elisée Cusenier, que nous espérons libérer pour les fêtes de fin d'année. Ces travaux occasionneront sans doute quelques désagréments, nous vous remercions de votre compréhension.

Commission Assainissement.

Un deuxième prix pour la commune.

Pour sa troisième participation au concours départemental des villes et villages fleuris, la commune vient à nouveau de se voir gratifier d'une nouvelle récompense. En effet, elle a été classée cette année au quatrième rang en ce qui concerne les

communes de 301 à 1 000 habitants. Avec une progression d'une place par rapport à l'an dernier, certes modeste, mais oh combien encourageante pour tous les acteurs de ce succès.

A souligner l'effort des employés communaux

durant cet été qui a permis de maintenir les fleurs dans les meilleures conditions surtout au plus fort de la canicule. L'arrosage régulier à des heures propices et des soirées appropriées ont permis qu'à nouveau notre village soit à l'honneur.

A noter également, que les grands espaces verts tant communaux que particuliers tous correctement entretenus ont contribué sérieusement à l'obtention de ce nouveau prix. Rappelons encore une fois, même si cela a déjà été dit, que le jury départemental regarde l'ensemble du fleurissement et de l'environnement dans un village. Chacun peut donc être associé à cette réussite.

Dans cet optique, il est presque naturel de pouvoir prétendre à gagner une nouvelle place la prochaine saison.

En attendant la commune peut s'enorgueillir du résultat et être satisfaite des récompenses : un bon d'achat de 70 euros,

un sympathique trophée et le traditionnel diplôme, remis aux trois membres de la commission qui ont assisté le 6 octobre à la remise des prix à Micropolis.

Commission environnement.



Médaille de la famille française :

Conditions d'attribution de la médaille de la famille française, en vue de la promotion de l'année 2004.

Cette distinction est décernée :

- aux mères de famille de nationalité française dont le mari et les enfants sont français;
- aux mères ou pères de famille de nationalité française dont les enfants sont français et dont le conjoint est étranger;
- aux mères ou pères de famille de nationalité française, veufs ou divorcés qui élèvent ou qui ont élevé seul leurs enfants

ainsi que les personnes seules ayant recueilli ou adopté des enfants.

Le nombre d'enfants requis pour postuler à la médaille est de :

- 4 ou 5 enfants pour la médaille de bronze.
- 6 ou 7 enfants pour la médaille d'argent.
- 8 enfants et plus pour la médaille d'or.

Renseignements en mairie au 03.81.59.21.17 où vous pourrez retirer les dossiers. Ceux-ci sont à remettre au secrétariat avant le 31 décembre 2003 dernier délai.

L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERCANTS D'ETALANS VOUS INVITE A PARTICIPER A

**DECEMBRE EN FOLIE
DU 1ER AU 20 DECEMBRE 2003**

Cette opération commerciale s'adresse à vous, habitants d'ETALANS et des environs. Pour mieux préparer vos achats de fin d'année, les artisans et commerçants vous réserveront le meilleur accueil.

Des tickets de tombola vous seront remis chez tous les commerçants participant à cette opération.

En multipliant vos achats dans les différents commerces, vous multipliez vos chances de gagner au grand tirage qui clôturera cette opération.

NOMBREUX LOTS A GAGNER :

TELEVISEUR 16/9^{ème} PHILIPS 70 CM
LECTEUR DVD PHILIPS
OUTILLAGE

NOMBREUX PANIERS DE FÊTE.

Les artisans et commerçants d'ETALANS vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

TELETHON 2003
SAMEDI 6 DECEMBRE
ESPACE DOUGE DE 13 heures à 18 heures

La participation conjointe de bénévoles, membres d'associations locales et de la commune d'ETALANS a permis de mettre en place un projet mobilisateur.

Un programme nouveau et varié

A partir de 13 heures, dans la salle 8 de l'Espace Douge, vous pourrez vous restaurer, vous distraire, et partager des moments forts placés sous le signe de l'amitié et de la solidarité.

Il vous sera proposé :

- Vente d'objets artisanaux confectionnés par le club bricolage et le club poterie.
- Une participation à la tombola avec, à la clef, des lots de valeur confectionnés par des personnes du village.

Pour ces actions, vous pouvez apporter votre concours : appelez Françoise PIQUARD au 03.81.59.25.36.

- Des jeux de société pour tous les âges en salle (activité gérée par le club de l'Age d'Or).
- D'autres jeux seront mis à la disposition des plus petits par la ludothèque dans la salle de la bibliothèque.

LE FIL ROUGE = LE CHALLENGE DES POMPIERS.

LE JEU CONCOURS CONSISTE A PARIER SUR LE NOMBRE DE KM PARCOURUS SUR VELO D'APPARTEMENT, DE 13 HEURES A 18 HEURES.

- Bien entendu, le stand buvette, vin chaud avec vente de pâtisseries.
Toute personne souhaitant confectionner des pâtisseries pour la vente pourra contacter Stéphane NORMAND, coordinateur du téléthon au 03.81.59.37.95.
D'avance, nous vous remercions.

LA NOUVEAUTÉ 2003 : UNE COURSE D'ORIENTATION POUR DECOUVRIR ETALANS ET SES DIFFERENTS SITES : Robert FASCIOTTO s'investit dans la mise en place de ce projet . Il y aura 2 types de parcours :

- parcours sportif,
- parcours familial.

Vous pourrez encore vous joindre à nous pour la préparation et contacter Stéphane NORMAND.

La dernière réunion préparatoire est programmée Mercredi 3 Décembre 2003 à 20 heures en mairie.

A bientôt.

Nous comptons sur vous.

J.M. ROUSSEL.

Enlèvement des épaves

En partenariat avec le SMETOM de Pontarlier, un enlèvement gratuit d'épaves (vieilles voitures, matériels agricoles abandonnés...) aura lieu début 2004.

Un recensement est en cours à ce sujet : les particuliers intéressés sont priés de se faire **connaître en mairie**. A savoir que cette opération ne se renouvellera pas avant plusieurs années.

Les vacanciers se disent attirer par la beauté des paysages : faisons en sorte de ne pas les décevoir par des tas de ferraille abandonné ici ou là !!

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes et l'atelier bricolage d'ETALANS organisent cette année encore, à l'occasion de Noël, une exposition-vente d'artisanat.

Le Dimanche 14 Décembre 2003, Salle des fêtes de 10 h à 18 h

Possibilité de repas sur place.

Si vous êtes intéressés pour exposer, merci de contacter Mr PIQUARD Gérard au 03.81.59.25.36.



2003 * LA SOIREE DU REVEILLON * 2004

Ce mois de décembre qui va commencer nous amène tout naturellement vers la fin de l'année 2003.

Et, comme à notre habitude, nous organisons pour votre plaisir, le réveillon de la St SYLVESTRE. (soirée privée).

Cette année, nous l'avons placé sous le signe de la variété et nous avons choisi pour vous, un orchestre dont la renommée n'est plus à faire : « **LES SIXTIES** »

Alors, si vous avez le cœur plus particulièrement tourné vers les tangos, passos, valse, musique tropicale..., n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Repas + apéritif et vins à volonté + soupe à l'ognon : 50 € par personne.

Inscription : Mme PIQUARD Françoise au 03.81.59.25.36. (ne tardez pas à vous inscrire, nb de places limité).

AGENDA

TELETHON : Samedi 6 Décembre de 13 h à 18 h Espace Douge.

Repas des anciens : Samedi 13 Décembre

Expo-vente d'Artisanat : Dimanche 14 Décembre de 10 h à 18 h, salle des fêtes

Noël des enfants (AFR et Associations) : Samedi 20 Décembre à 14 h Espace Douge

HORAIRES D'HIVER DE LA DECHETTERIE : 13 H 30 – 17 H.

SECRETARIAT DE MAIRIE : ouvert les samedi 29 Novembre 2003 et Samedi 13 Décembre 2003 de 10 h à 12 h.

Les autres jours de la semaine, horaires inchangés.